

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2021

DEL-2021-258

L'An deux mille vingt et un, le neuf décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/12/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents ou en visioconférence :

Mmes BILLOT, BRUNO, MUGNIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILBERT, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, MARTIN-COCHER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM. SAUVAGET, TURK-SAVIGNY.

Étaient absents ou excusés :

Mmes BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BUFFLIER, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEFAGO, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GENOUD, GILET, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, FORSTER, GIZARD, GUILLON, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT.

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GATINET, GIRARD, JEZEQUEL, LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 82

Présents : 39

Représentés par mandat : 0

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE OUVERTES AU PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION A LA BANQUE DES TERRITOIRES.

Exposé du Président,

La loi d'orientation des mobilités n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, dans son article 68, donne la possibilité, pour des collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE, de réaliser un Schéma Directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public (SDIRVE). Les dispositions techniques de ces SDIRVE sont traduites dans le décret n° 2021-565 du 10 mai 2021.

Afin de proposer un cadre et d'assurer une cohérence dans le développement des bornes de recharge ouvertes au public sur leurs territoires, le groupement représenté par le SYANE lance la réalisation d'un Schéma Directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public.

Le SYANE, coordonnateur du groupement de commandes ayant permis le déploiement du réseau Eborn, puis sa mise en exploitation à un délégataire de service public, a proposé aux membres du groupement de piloter un nouvel achat groupé, pour la réalisation de ces SDIRVE. En plus des membres du groupement eborn, 3 autres Syndicats d'Energie des Régions AURA et PACA ont également souhaité être membres de ce nouveau groupement : le SIEG TE63, le Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise- SigerLy et le Syndicat d'Énergie Vauclusien- SEV.

Le Bureau du SYANE, réuni le 7 octobre 2021, a approuvé la participation du SYANE à ce groupement en tant que coordinateur et la convention constitutive du groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage de réalisation d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques.

Le SYANE, coordonnateur du groupement a lancé une consultation au nom du groupement de commandes, pour désigner un prestataire en charge d'accompagner l'élaboration de ces SDIRVE, dans l'optique d'une notification du marché en janvier 2022.

Les membres du groupement porteurs de ces SDIRVE financent la réalisation de ces Schémas.

Néanmoins, ils peuvent recevoir l'appui financier de la Caisse des Dépôts, via la Direction de la Banque des Territoires, à travers une aide pouvant cofinancer jusqu'à 80 % des montants des prestations externalisées liées à la réalisation du SDIRVE.

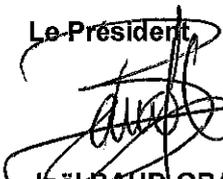
Dans le contexte réglementaire et conformément à ses axes stratégiques, la Caisse des Dépôts a souhaité apporter son soutien financier à ces études.

Le SYANE a donc reçu un avis favorable de la Banque des Territoires pour le versement de cette subvention, pour un montant de 80 % du montant global des prestations liées à la réalisation des SDIRVE par les membres du groupement. Cette subvention, d'un montant de 548.800 € H.T., à hauteur de 39.200 € H.T. en moyenne par syndicat, sera intégralement versée au SYANE, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, charge au SYANE de redistribuer cette subvention aux membres du groupement de commandes, suivant les règles fixées dans la convention inter-syndicats. Le montant et les modalités de perception de cette aide seront précisés dans le document « Convention de subvention pour la création et le pilotage d'un Schéma Directeur IRVE » qui sera signé entre le SYANE, coordonnateur et la Caisse des Dépôts à l'issue de la consultation.

Les membres du Comités sont invités :

- à approuver la sollicitation d'une aide financière auprès de la Banque des Territoires pour participer au financement de la réalisation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, en tant que coordinateur du groupement de commandes,
- à autoriser le Président à signer la convention avec la Banque des Territoires en tant que coordinateur du groupement de commandes,
- à engager toutes les démarches ou décisions utiles à la perception et redistribution de cette subvention pour le groupement de commandes, ainsi que celles afférentes à la passation et l'exécution du marché destiné à l'élaboration des schémas.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.
